

Mission Amendes : sujets TTA et CAS aux CSAL des 26/11 et 06/12

Deux points concernaient la TTA-CAS à l'ordre du jour du CSAL du 26 novembre, reconvoqué le 6 décembre suite au vote d'opposition unanime des Organisations Syndicales sur :

- la scission de l'actuelle TTA-CAS avec la création du CAS en CCA (Centre Contact Amendes) au 1^{er} septembre 2025 ;
- la mise en place d'un accueil physique « Amendes » suite au déménagement des deux services dans la nouvelle Cité Administrative de Jolimont, prévu au 1^{er} janvier 2026.

En complément de l'expression de nos élu-e-s nous avons également convoqués 4 expert-e-s, agents du service, suite aux AG initiées avec les personnels.

Un rappel préalable, global et national, de *Solidaires Finances Publiques*

Nous sommes revenus sur les luttes récentes des personnels de la TTA-CAS et les interpellations de ces deux années passées tant envers la Direction locale que la Direction Générale.

Nous avons également souligné les nombreuses expressions de *Solidaires Finances Publiques* à ces deux niveaux, en y rajoutant nos démarches envers la Délégation inter-régionale.

Alors que la mission Amendes est présentée comme un chantier prioritaire dans le « *Cadre d'Objectifs et de Moyens* », nous avons souligné quelques réserves majeures :

- l'absence de visibilité nationale sur la mission Amendes, non évoquée par la DG malgré les demandes et interpellations de *Solidaires Finances Publiques* ;
- seuls deux CCA sont mis en place (Épinal et bientôt Toulouse donc), même si des expériences « sauvages » sont développées localement, comme c'est le cas à Paris.
- un point national serait nécessaire concernant les accueils Amendes car, partout où ils ont été ouverts on constate tensions et incivilités à tel point que plusieurs Trésoreries Amendes ont décidé de fermer l'accueil physique des usagers : Perpignan, Marseille, Lyon, Essonne,....



- la charge de travail ne cesse d'augmenter en raison de l'inflation de contraventions émises, d'amendes forfaitaires délictuelles nouvelles, de prises en charge judiciaires. Nous constatons aussi un accroissement exponentiel des sollicitations : mails, téléphone, demandes de délais, annulations, réactions aux poursuites,...

- nous déplorons une chaîne kafkaïenne, avec Antai et les Officiers du Ministère Public, difficilement lisible pour les

populations ainsi que des retards de traitement des réclamations qui rajoutent aux tensions : quasi deux ans pour l'OMP de Lyon et 1 an et demi pour la Commission du Contentieux FPSM (Forfaits de Post-Stationnement Majorés) !

Une intervention combative et offensive de *Solidaires Finances Publiques* sur les sujets TTA et CAS

En complément des interventions de *Solidaires Finances Publiques*, nos 4 expert-e-s ont particulièrement marqué les esprits de l'instance par leurs propos détaillés et leurs attentes, en particulier concernant la nécessaire garantie de sécurité pour les agent-s. Ainsi, ils ont largement fait entendre « la vraie vie du terrain » pour que les Directeurs prennent conscience des problématiques spécifiques de la « matière Amendes » et ce qu'elles impliquent en termes de charge de travail, de complexité, mais aussi de tensions dans un accueil qui ne sera aucunement « résiduel », comme avait osé l'évoquer un Directeur en charge du dossier.

Le débat de l'instance s'est engagé sur les sujets et questions détaillées, principalement abordées par *Solidaires Finances Publiques* :

- Concernant les effectifs : à ce stade les 15 emplois supplémentaires annoncés pour le CAS dans le cadre du PLF 2025 sont dans l'attente d'une confirmation claire. *Solidaires Finances Publiques* a rappelé l'engagement du Directeur Régional d'abonder le Tagerfip de la TTA de 2 emplois pour tenir compte de la nouvelle mission d'accueil confiée à ce service. **Le Directeur a confirmé en séance que** « les 15 emplois du CAS « existeront bien » et qu'il tiendra son engagement sur les 2 emplois TTA lors du CSAL emplois de 2025. »
- Sur « l'adaptation des horaires qui pourra être envisagée afin de mieux répondre aux attentes des usagers », **le Directeur a répondu à *Solidaires Finances Publiques* pour** « garantir que ce ne serait éventuellement que l'amplitude horaire qui serait étudiée : 8h ou 8h30 et 16h30 ou 17h. »
- Concernant le courrier géré par le CAS pour 32 départements, le document évoque que cette mission n'est pas celle d'un CCA et que le courrier doit revenir aux postes concernés dans un calendrier inconnu à ce stade. Dès lors se pose la question des droits et garanties des personnels exerçant cette mission (5 collègues). L'« accompagnement personnalisé » évoqué ne répond dès lors pas aux enjeux alors que des garanties doivent s'exercer, tant nationalement que localement (priorité mutation, indemnitaire,...). **La Direction s'est engagée** « à clarifier rapidement ces sujets. Par ailleurs, un projet de départementalisation du courrier a été évoqué avec une localisation au Mirail. Un point sera fait avec les collègues concernés. Concernant le périmètre TTA, un agent sera nécessaire pour gérer le courrier du poste. »
- Sur les horaires au téléphone pour les agent-e-s du futur CCA Amendes, un camarade de la CGT a souligné la spécificité Amendes qui nécessite une amplitude de 4h15 hors temps de pause, comme cela avait été acté pour les collègues de l'ex Centre Prélèvement Service de Toulouse. *Solidaires Finances Publiques* partage cette revendication que nous portons nationalement pour l'ensemble des Centres De Contact alors que la DG évoque une amplitude de 5h. **Le Directeur a annoncé en séance** « être favorable à cette demande. »
- Concernant l'encadrement des deux services une clarification a été demandée par *Solidaires Finances Publiques* pour savoir s'il y aura un-e chef-fe unique aux deux services. **Le Directeur a acté que** « les deux services seront pilotés par un-e AFIPA (l'actuelle cheffe de service de la TTA-CAS) avec un IDIV dans chaque service. » Nous serons attentifs à ce sujet dans le cadre des Tagerfip 2025 des services.



- La prise en compte réelle de ce qu'implique un accueil Amendes a été notre priorité absolue dans l'instance, en particulier en matière de sécurité des personnels. Un de nos experts a ainsi insisté pour dire que « *nous ne laisserons pas nos collègues en danger et sans garanties, le droit de retrait sera à mettre en œuvre* ». D'autres experts sont revenus sur les exigences absolues suite à l'inquiétude des personnels ayant visité le site de Jolimont : pré-accueil étroit et demande de plexiglas ; box d'accueil dédié Amendes absolument nécessaire ; sécurisation impérative des box d'accueil (porte vitrée, protection entre agent et public, visuel nécessaire pour la sécurité...)

Solidaires Finances Publiques est revenu sur ses interventions sur le dossier depuis plus d'un dans les instances, tout comme celles des acteurs de prévention : l'accueil de la future Cité est clairement sous-calibré compte-tenu des services concernés (SIP, SIE, TTA) avec des exigences portées en matière de sécurité et de gestion des flux.



Le Directeur a répondu « *favorablement aux demandes des collègues de la TTA (box et sécurisation)*. Pour le reste il a renvoyé la réflexion au GT Accueil en cours, mais aussi aux préconisations attendues des ergonomes ministériels.

Solidaires Finances Publiques a rappelé que l'accueil Amendes concerne tous les services d'accueil de la DGFIP avec des usagers qui questionnent sur cette problématique. Alors que du matériel pédagogique a été fourni aux agent-e-s des services de la DRFiP 31, nous avons de nouveau souligné l'importance d'une mutualisation régionale avec les départements de Midi-Pyrénées qui sont tous dans le périmètre de la TTA. **La Direction a convenu que** « *cette proposition est utile et va s'engager dans cette harmonisation.* »

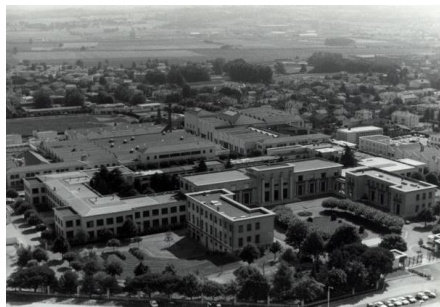
Solidaires Finances Publiques a demandé à la Direction une information aux agent-e-s sur les conditions d'attribution de la prime accueil. **La Direction s'est engagée à** « *transmettre la note de service sur le sujet aux personnels.* »

Suite à cette instance nous avons rendu compte aux collègues de la TTA-CAS lors d'une AG des personnels. Le document complété par la Direction suite aux débats a également été transmis pour préparer la re-convocation du CSAL le 6 décembre.

Entre les deux instances, une visite de la nouvelle Cité Administrative de Jolimont

Les représentant-e-s des personnels ont été invités à une visite du site le 4 décembre.

Cette visite a été l'occasion pour *Solidaires Finances Publiques* de faire confirmer les engagements pris par la Direction sur la sécurisation des box et des espaces d'accueil.



Concernant le dossier global de l'accueil du site nous maintenons notre inquiétude majeure sur la sous-estimation des flux par la direction et la difficile gestion des files d'attente des usagers.

Les locaux de travail des services nous semblent corrects et agréables à première vue au niveau des conditions de travail. Néanmoins à ce stade (les plateaux sont vides à l'exception du bureau témoin), il conviendra de présenter aux agent-e-s de la TTA et du CCA une

projection claire des espaces de travail, mais aussi des cloisonnements nécessaires, des impératifs acoustiques et ergonomiques ainsi que des espaces de stockage.

Compte rendu de la re-convocation du CSAL le 06 décembre

L'instance s'est tenue de 9h à 11h45, en l'absence du Directeur Régional et en présence de la Direction et des responsables concernés, des OS, mais aussi de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST).

Au-delà d'une reformulation des expressions de l'instance du 26 novembre, les sujets abordés ont été principalement :

- **Les effectifs :**

Dans une période politique et institutionnelle d'incertitude totale (démission du Gouvernement, aucun vote de PLF et son impact sur les emplois de la DGFIP pour 2025) la **Direction évoque** « attendre une visibilité de la DG ». **Elle confirme que** « le chiffre de 15 emplois supplémentaires pour le CCA serait garanti ». Sur la création de 2 emplois pour la TTA **l'équipe de Direction confirme** « l'engagement du Directeur Régional pour un abondement au CSAL emplois 2025 ».

- **L'équipe Courrier :**

La **Direction évoque** « l'attente d'un arbitrage de la DG sur la date effective du retour de la mission dans les départements du périmètre du CAS. L'impact ré-organisation/suppression de mission sera traité avec des garanties aux agent-e-s en 2026 ».

Dans l'attente, *Solidaires Finances Publiques* a particulièrement insisté sur l'information nécessaire et l'accompagnement des agents concernés. De plus, nous avons souligné l'absence actuelle de prise en compte de la dimension « *maintien ponctuel* » de cette activité dans le cadre de la nouvelle Cité Administrative.



- **L'accueil Amendes à Jolimont :**

La **Direction a confirmé** « les engagements pris sur le box dédié et la sécurisation des espaces. » *Solidaires Finances Publiques* et la CGT, tout comme l'ISST, ont de nouveau souligné le point noir absolu du sous dimensionnement de l'accueil sur le site, et son impact qui conduira à dégrader les conditions de travail, mais aussi l'image du service public avec une gestion des flux (en dehors du bâtiment d'accueil) source de tensions. Nous avons demandé, dans l'attente de la prochaine Formation Spécialisée, qu'une étude, absolument nécessaire, soit menée pour garantir un espace d'accueil Amendes plus grand et plus opérationnel, tout en rappelant les attentes des agent-e-s du SIP et du SIE.



- **Une expression solennelle de l'ISST** qui a rappelé ses diagnostics et préconisations de longue date, en particulier sur le dossier de l'accueil. Concernant la problématique Amendes, il est longuement revenu sur « les enjeux des tensions spécifiques aux accueils Amendes » qui nécessiteront un travail national. Nous partageons totalement ce diagnostic d'absolue nécessité d'un point global à faire au niveau national, et en urgence, sur la mission et tous ses aspects !

- **Engagement « Perrin » sur l'amplitude de travail téléphonique :** en séance le 26 novembre le Directeur Régional avait donné son accord pour 4h15 d'amplitude pour les agent-e-s du CCA. **Ce jour, nos interlocuteurs n'évoquaient plus** « qu'un relais du sujet légitime auprès de la DG... » Nous ne lâcherons pas cette revendication, tant sur la problématique Amendes que pour les CDC, et nous entendons que le Directeur Régional respecte son engagement !